

**Fonds de l'initiative *Contribuer à la réussite des élèves***  
**à l'aide des parents autochtones**

Province: Manitoba

Personne-ressource: Bernice Daigneault-Hammersmith

Niveau: M à 12

Thème: Pratiques axées sur la communauté

Description de la pratique :

En mai 2004, le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, M. Peter Bjornson, a consacré 400 000 \$ sur trois ans à l'encouragement de la participation des parents autochtones à l'éducation. Le Fonds aidera à établir des liens avec les parents et à fournir les outils permettant aux élèves autochtones du Manitoba de terminer leurs études et d'acquérir les compétences nécessaires à l'atteinte d'objectifs de carrière dans l'avenir.

Contexte :

L'initiative augmentera le niveau de participation des parents autochtones au processus d'éducation ainsi que la diversité des occasions offertes à leurs enfants. Le financement aidera les écoles à établir des programmes et des partenariats avec les parents et la collectivité qui contribueront à la réussite scolaire des élèves autochtones.

Activités :

Trente-huit projets ont été financés, le financement maximal ayant été de 15 000 \$ par année. Jusqu'à 10 % du budget est alloué au développement professionnel. Les divisions scolaires soumettent des propositions de projets pluriannuels (trois ans), et des fonds sont investis dans des écoles dans toute la province. Trois employés, l'un à temps plein et les deux autres à temps partiel, fournissent des services de consultation aux responsables des 38 projets.

L'initiative *Contribuer à la réussite des élèves à l'aide des parents autochtones* (CREAPA) met l'accent sur des initiatives favorisant la participation des parents autochtones qui sont clairement et directement axées sur l'accroissement de la réussite scolaire des élèves autochtones. Au cours des trois dernières années de son existence, le Fonds a permis de mettre en place des initiatives qui ont été élaborées à l'échelle locale et fondées sur des pratiques efficaces.

L'initiative CREAPA se poursuivra au cours de l'année scolaire 2007-2008. Si les écoles ayant déjà participé à l'initiative CREAPA veulent continuer à recevoir des fonds, elles doivent soumettre un bref plan de projet indiquant que le projet existant ou en cours se poursuivra ou une description d'un nouveau projet accompagnée d'un bref budget suivant le format pour la communication de l'information financière relatif à l'initiative CREAPA.

Le financement pour l'année 2007-2008 a augmenté de 100 000 \$. Les responsables de projet peuvent maintenant demander un montant maximal de 20 000 \$. Le Fonds s'étendra également à quatre nouvelles écoles participant à l'Initiative de partenariat entre les écoles et les collectivités afin d'appuyer leurs efforts à cet égard.

L'initiative CREAPA a organisé et financé une rencontre chaque automne au cours des trois dernières années. Cette rencontre réunit les parents d'élèves autochtones et les représentants scolaires qui mettent en œuvre des projets CREAPA pour leur permettre d'acquérir des connaissances et d'échanger des idées et leur expérience en vue de renforcer la participation des parents autochtones à l'éducation. En 2007, on demandera

aux écoles participant à l'initiative CREAPA d'appuyer cette rencontre en y consacrant une partie de leur financement CREAPA.

Résultats :

Les 38 projets pilotes dans toute la province encouragent la participation des parents autochtones à l'éducation de leurs enfants ainsi que la participation des autres membres de la famille. Les activités permettent d'encourager la participation des parents grâce à diverses stratégies, de rencontrer les équipes de projet deux fois par année, de recueillir et analyser des données et des résultats de sondages, de donner des ateliers régionaux axés sur la communauté, d'évaluer la consultation auprès des parents autochtones, d'enregistrer les projets sur bande vidéo et de favoriser le développement de l'éducation grâce à l'amélioration des comportements et de l'apprentissage.

Capacité d'adaptation :

Plusieurs pratiques CREAPA pourraient être appliquées dans d'autres contextes : la conciliation entre l'école et la maison, l'établissement par les parents et l'enseignant de lignes directrices en matière d'appui des enfants, l'élaboration de plans parentaux, l'amélioration de la participation et des relations au sein de la collectivité, et l'échange de pratiques exemplaires dans le cadre de rencontres annuelles.

Renseignements supplémentaires :

Lors de la rencontre CREAPA de l'automne 2006, le ministre de l'Éducation, M. Peter Bjornson, a lancé le *Aboriginal Parent Guide*.

Une vidéo CREAPA en cours de production présentera des projets sélectionnés dans diverses régions de la province qui ont connu du succès quant aux initiatives favorisant la participation des parents à l'éducation de leurs enfants.

Personne-ressource : Bernice Daigneault-Hammersmith – 204 945-8782

[Bernice.Daigneault-Hammersmith@gov.mb.ca](mailto:Bernice.Daigneault-Hammersmith@gov.mb.ca)

Date : Le 8 mars 2007